

Petit kit d'argumentation

**à l'usage
des étudiants
bloqueurs**



version 1.0

Lors des périodes tendues comme celle que nous traversons, il arrive que des "accrochages" assez vifs aient lieu sur la question de la grève, du blocage et du caractère démocratique ou non de ces actions. Généralement, ces accrochages bouffent du temps et de l'énergie et sont tellement emprunts d'affect que non seulement on en sort épuisé, parfois fâché, mais surtout déçu, car il n'est pas rare que l'argumentaire en face n'ait pas bougé d'un nano-poil.

Voici quelques petits contre-argumentaires classiques pour tenter de faire avancer notre interlocuteur ou notre contradictrice. Sachons auparavant que s'énerver dans une discussion (surtout quand on explique ses arguments) est une brèche dans laquelle l'autre peut engouffrer son propre énervement. Rempoter la conviction de quelqu'un est un art délicat qui nécessite d'être calme et de cantonner le débat sur le plan rationnel (cf. *Intermezzo*, page 8). Car une fois que nous sommes sur le terrain des arguments, à moins que nous ne sachions pas nous-mêmes pourquoi nous sommes là, nous avons de fortes chances de convaincre.

R. et un peu S.
22 novembre 2007, à l'arrache

(Nous ne féminisons pas ce texte pour plus de clarté – même si l'envie nous en démange).

Quelques argumentocs souvent entendus

Nous allons aborder succinctement quelques "argumentocs" entendus sur la manifestation du 20 novembre 2007 ou lors des occupations des facs de Grenoble :

❶

"Vous êtes une minorité et par le blocage vous imposez vos décisions à la majorité, ce qui n'est pas démocratique."

❷

"Les décisions prises en AG ne sont pas démocratiques car tous les étudiants du campus n'ont pas été consultés."

❸

"Vous n'êtes pas représentatifs de l'opinion de l'ensemble des étudiants donc vous n'êtes pas légitimes à prendre des décisions qui concernent tous les étudiants (par exemple le blocage)."

❹

"Vous empêchez les gens de faire ce qu'ils veulent (par exemple d'aller librement en cours), ce qui n'est pas démocratique, mais plutôt Stalinienn"

❺

"Bloquer est un acte violent."

❻

"Vous critiquez les violences policières mais vous ne critiquez pas les violences étudiantes."

Découpage de ces argumentocs

Pour commencer, si on regarde bien, il n'y a finalement que trois obstacles différents dans ces arguments :

- **L'obstacle N°1 de la « non-démocratie »** : la contestation de ce que nous faisons en vertu du principe que notre action n'est pas « démocratique » (Argus N°1, 2, 3, 4).
- **L'obstacle N°2 de la « prise d'otage »** : la contestation de ce que nous faisons parce que cela a une influence sur les autres (Argus N°1, 2, 3, 4).
- **L'obstacle N°3 de la violence** : la contestation de ce que nous faisons parce que c'est « violent » (Argus N°5, 6 et un peu 4).

Admirons le délicat *continuum*, cette pente glissante entre *non-démocratie* ->*prise d'otage* -> *violence*, très pratique lorsqu'il s'agit de vider de sa substance une contestation sociale. Nous relevons en passant que les argumentaires N°1, N°2 et N°3 sont strictement équivalents. Nous n'en traiterons qu'un (le N°4 est un brin différent).

Les « lieux communs », qui jouent un rôle énorme dans la conversation quotidienne, ont cette vertu que tout le monde peut les recevoir et les recevoir instantanément : par leur banalité, ils sont communs à l'émetteur et au récepteur. A l'opposé, la pensée est, par définition, subversive : elle doit commencer par démonter les « idées reçues » et elle doit ensuite démontrer. Quand Descartes parle de démonstration, il parle de longues chaînes de raisons. Ça prend du temps, il faut dérouler une série de propositions enchaînées par des « donc », « en conséquence », « cela dit », « étant entendu que »...

Pierre BOURDIEU, *Sur la télévision*, Raisons d'agir, 1996, p. 30-31

Quelques pistes de réponse

Ces propositions de contre-argumentaires sont forcément incomplètes et ne feront pas l'unanimité. D'autres raisonnements sont possibles ou mieux adaptés à certaines situations. Expérimentons... En commençant par les trois premiers :

❶

"Vous êtes une minorité et par le blocage vous imposez vos décisions à la majorité, ce qui n'est pas démocratique."

❷

"Les décisions prises en AG ne sont pas démocratiques car tous les étudiants du campus n'ont pas été consultés."

❸

"Vous n'êtes pas représentatifs de l'opinion de l'ensemble des étudiants donc vous n'êtes pas légitimes à prendre des décisions qui concernent tous les étudiants (par exemple le blocage)."

Au moins deux angles d'attaque sont possibles :

A/ Angle « démocratique »

Que signifie démocratique ? Cela signifie que c'est le peuple qui décide. Le problème, c'est que le mot « démocratique » ne précise pas le mode. Faut-il que tout le monde soit d'accord (consensus), seulement la plus grande partie (majoritaire), etc. ?

Partons du principe majoritaire¹ : la seule sphère décisionnelle d'une action engageant les étudiants dans un contexte comme celui des Lois Pécresse est l'Assemblée Générale (AG). Si l'AG vote le blocage, alors le blocage est légitime. Si la masse des étudiants ne se déplace pas, c'est en quelque sorte son problème. Qu'elle se déplace et débatte, vote pour, contre ou s'abstienne serait la solution. Si elle ne vient pas, difficile de contester le vote de l'AG. L'AG n'est pas représentative de l'opinion de tous les étudiants, mais est représentative de l'opinion majoritaire de tous les étudiants présents.

Poussons plus loin. Les lois Pécresse sont émises par un membre du gouvernement, qui rappelons-le n'est pas élu, mais nommé. Seul le président est élu et c'est lui, et seulement lui, qui nomme son ministre. Le ministre n'est donc pas majoritairement élu. V. Pécresse n'est pas élue. Son projet est-il légitime ? Nous sommes en droit de le contester.

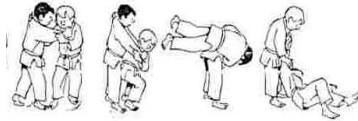
Allons encore plus loin : rapporté par tête d'habitants, le mandat du président lui-même est contestable car non majoritaire. Qui plus est, il jaillit du rituel des présidentiables parce que ayant 500 signatures de maires, processus fort peu démocratique en soi.

Allons encore un brin plus loin : quand bien même la légitimité du chef de l'état serait faite, le projet de réforme des universités devrait en toute rigueur démocratique être débattu (vote, référendum, programme par points,...). Ce n'est pas le cas.

Résumons : un projet de loi inscrit dans un programme non débattu et décrété par un membre non élu n'un gouvernement plutôt illégitime n'a rien de démocratique. Peut-on qualifier d'anti-démocratiques ceux qui s'y opposent ?

¹ Dont la critique est déjà faite ailleurs – cf. par exemple la brochure *Sommes-nous en démocratie ? La démocratie représentative et ses alternatives*, par Les Renseignements Généreux (www.les-renseignements-generaux.org). Mais cette critique est une seconde phase de cette discussion, plus complexe. L'idée de ce travail est de déconstruire les argumentaires de base. On peut (et il faut) aller plus loin, mais il faut commencer doucement, de là où se place notre interlocuteur. Chaque raisonnement fait son chemin lentement dans l'âme humaine. Le prix à payer pour faire avancer son voisin est de le faire à petits pas. Inutile, dans le contexte actuel et devant les arguments présentés ici, de se déclarer anarchiste pour les mettre à mal. Même un raisonnement légaliste suffit – et l'appropriation par celui qui nous écoute est plus simple, moins abrupte. On lui passera « la deuxième couche » plus tard...

Profitons-en pour soulever un argument purement illustratif : en quoi aller à l'Université pour glaner un diplôme de « compétence » est-il démocratique ? Ce système a-t-il déjà été discuté démocratiquement ? Poussons un peu le bouchon : en quoi un individu né par hasard dans une société dont il ne peut vraiment s'extraire (nomadisme mal accepté, impossibilité de vivre seul sans rendre des comptes, ne serait-ce qu'en terme d'impôt, etc.) doit-il être contraint de trouver un travail pour survivre ? Est-ce un choix de société discuté et débattu démocratiquement ? (cf. note 1).



B/ Angle « minorité »

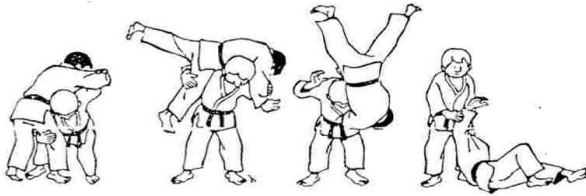
Un certain nombre de combats pour des intérêts sociaux fut mené par des minorités. Il ne s'agit pas de dire que ces minorités ont toujours eu raison - ça se saurait. Il s'agit de dire que c'est souvent comme ça parce que :

- se révolter, quelle qu'en soit la raison, nécessite déjà des opinions (rare) et du courage (très rare).
- beaucoup d'individus forgent leur opinion sur la presse gratuite ou les grands médias classiques, dont l'immense majorité appartient à des sociétés politiquement très conservatrices. Rien de surprenant à ce que, tout comme l'astrologie, ces médias encouragent à l'attente patiente et à la paix sociale et non à la rébellion.
- une majorité de gens tendent à rester confortablement dans leurs acquis, auto-justifiant leur non-engagement avec des raisons servant de mastic intellectuel : *je n'y peux rien ; ça a toujours été comme ça ; ça ne me concerne pas ; etc.*

En clair, un noyau actif, plus ou moins bien orienté, émerge d'une masse de sans-avis ou d'avis préfabriqués. Or aucun moyen n'est à l'œuvre pour qu'une minorité active puisse parvenir à s'exprimer dans un paysage médiatique aux couleurs majoritaires. Peut-on en vouloir à des minorités qui optent pour des moyens d'expression moins

orthodoxes ? Oui, on peut ne pas être d'accord et les juger, mais on peut les comprendre. Le blocage d'une faculté est le moyen d'expression le plus simple lorsque aucun autre moyen n'est à disposition pour contester une décision type Loi Pécresse. Surtout lorsque les médias que tu regardes, toi, mon interlocuteur, ne parlent de la lutte que s'il y a bris, casse, arrestations ou mieux, quelques morts. Si pour parler d'une cause dans tes médias on nous demandait de danser une polka nus, nous en voudrais-tu de voir notre cul ?

Au final, l'image qui vient à l'esprit est celle d'une souris coincée sous un éléphant, qui n'a d'autre moyen pour signaler son inquiétude de mourir étouffée que de mordre et de griffer le pachyderme. À bien y réfléchir, la prise d'otage est-elle vraiment du côté que les médias (majoritaires) accusent ?



« Le grand obstacle à notre mouvement vient des "réalistes" qui vénèrent plus l'ordre que la justice et qui préfèrent une paix négative, caractérisée par l'absence de tension, à une paix positive, caractérisée par la mise au jour des conflits. Encore faut-il bien préciser que nous, qui produisons les actions directes, ne sommes pas ceux qui produisons les tensions. Nous nous contentons de les dévoiler. Nous les faisons apparaître au grand jour pour qu'on puisse les reconnaître et les traiter. »

Martin Luther King

**** Intermezzo ****

Rappelons que garder son calme ainsi qu'une certaine douceur est nécessaire. Mais attention, toute marque affective trop poussée crée une réaction de rejet, l'interlocuteur présument (à raison) que vous avez des raisons affectives de dire ce que vous dites – ce qui légitime d'un coup que lui aussi ait des raisons affectives de ne pas vous écouter.

Sur la « douceur », l'objectif est d'éviter que l'interlocuteur, devant des faits qui vont à l'encontre de ce en quoi il croit, ne résolve son dilemme (qu'on appelle en psychologie sociale une "dissonance cognitive"²) en considérant que vous êtes une nouille ou en vous détestant, plutôt qu'en intégrant les nouvelles données. Toute arrogance, tout agacement, est une aspérité sur laquelle il se précipitera pour sortir son cerveau d'affaire. Ce n'est pas un recul, ni un compromis, et comme ce kit s'adresse à des militants dont la stratégie est d'être efficace dans la discussion, cela vaut mieux d'insister.

² En psychologie sociale, on nomme les situations de décalage entre nos actes et nos pensées des "dissonances cognitives". C'est par exemple le cas des personnes confrontées dans leur travail à des pratiques heurtant leurs valeurs morales. Selon les situations, les agents sociaux résolvent différemment cette situation de "conflit intérieur". Ils peuvent "rationnaliser" la situation, c'est-à-dire se trouver des justifications pour accepter leur situation : « *Si je démissionne, comment ferai-je pour payer mon loyer et les études de mes enfants ?* », « *Mes collègues font pareil.* », « *La situation n'est pas si grave.* », etc. Ils peuvent également vivre des moments de déprime, tomber malade, effectuer une rupture (démission), chercher à transformer la situation par des conflits professionnels ou des démarches juridiques, participer à des mouvements politiques en dehors de leur travail, etc.

**"Vous empêchez les gens de faire ce qu'ils veulent
(par exemple d'aller librement en cours),
ce qui n'est pas démocratique, mais plutôt stalinien »**

Les angles de discussion précédents sont toujours valables. La variante ici porte sur la « liberté bafouée » (d'aller en cours) et le fonctionnement « stalinien ». Un rapide coup d'œil sur le fonctionnement stalinien suffit à démolir cet argument, car le blocage d'une Université n'a rien de commun avec le système de Staline.

L'argument de la « liberté bafouée d'aller en cours » est plus délicat. On peut la déconstruire en deux points :

- aller en cours dans une université dont les règles changent revient à cautionner ces nouvelles règles, à les accepter. Aller librement en cours, dans un tel contexte, est une courbure d'échine, souvent motivée par l'envie de poursuivre un cursus sans cahot majeur (intérêt personnel au détriment de l'intérêt collectif).
- aller librement en cours est un mythe (cf. discussion précédente sur le caractère peu démocratique du système universitaire). C'est une sorte de soumission consentie, obtenue d'un individu par une forte pression sociale : parents, bourse éventuelle, et battage médiatique sur la nécessité de :
 - faire des études
 - pour être compétitif sur le marché du travail
 - afin d'être embauché
 - de manière à gagner sa vie.

Sur le plan de la liberté individuelle, il y a beaucoup à discuter sur ce mécanisme. Sa complexité fait que la question soulevée par le mouvement social actuel devrait être mue par de vraies questions de société, et non seulement une question d'organisation des facultés.

"Bloquer est un acte violent."

La discussion ici devient plus philosophique. La notion de violence est compliquée : une baffe, une insulte ou un blocage sont des choses violentes, à différents degrés. Mais un licenciement non désiré est également violent. Envoyer un adolescent en section pro alors qu'il ne veut pas est violent. Une adaptation d'un jeune individu à un marché du travail est une forme lente et larvée de violence. Rendre l'université adaptable et concurrentielle est une violence diluée, un carcan subtil, qui s'exerce sur un grand nombre d'individus à leur insu. Petit carcan multiplié par le nombre d'étudiants passés à la moulinette, cela ne dépasse-t-il pas les « violences étudiantes », ponctuelles et bien circonscrites ? Attention, ce contre argument (dit « utilitariste »³) est puissant, mais fonctionne mal dans les discussions, car il fait jaillir tout de suite la question de la société dans son ensemble. A vous de bien garder le fil de la discussion, qui est ici présent la violence (le sujet d'une refonte de la société viendra plus tard, cf. note 1).

Autre manière de discuter : retourner le problème. N'y a-t-il pas des formes de violences légitimes dans la vie de tous les jours ? S'opposer à une agression par exemple, s'opposer à une injustice flagrante sont des violences. Est-ce parce que la violence du processus de libéralisation lente du système actuel n'est pas visible qu'elle en est moins atroce ? Ne s'agit-il pas de salubrité publique, puisqu'il s'agit, en tout état de cause, de défendre la notion de bien public ? (Prudence : pour mener à bien ce raisonnement de salubrité publique, il faut bien s'outiller au préalable sur la notion de bien public – au risque de se faire plier sévèrement).



³ L'utilitarisme est cette lecture philosophique très riche qui soupèse les « coûts » et prescrit d'agir de manière à maximiser le bien-être de l'ensemble des individus. Pour pousser plus loin, voir les travaux de Bentham, fin XVIIe.

6

"Vous critiquez les violences policières mais vous ne critiquez pas les violences étudiantes."

Deux manières d'aborder cette question :

- la définition de la violence (cf. argumentaire précédent)
- l'équivalence des violences. Critiquer les violences policières au même titre que les violences étudiantes est faire fi de grosses différences :

A/ La causalité : la violence des étudiants ne naît pas de rien. Elle est, en novembre 2007, la conséquence de la violence invisible (pas de bourse sur tel ou tel recherche, modulation des contenus d'enseignement en fonction des entreprises décisionnaires du Conseil universitaire..) que le système universitaire imprime progressivement.

B/ La violence comme moyen : la violence des étudiants est un moyen (plus ou moins judicieux) de porter un message à des gens plutôt durs de la feuille. La violence des policiers est un moyen de taire ce message, et de faire rentrer dans le rang, dans l'ordre établi (sur cette notion, cf. page 12). En ce sens, la violence policière défend la violence de départ (celle du gouvernement et de ses décisions sur l'université), et n'est qu'un bras de rivière de la violence initiale. En vouloir aux étudiants, qui répondent à cette violence, reviendrait à en vouloir à la personne qui frappe un chien en train de la mordre.

C/ Le degré : alors que la violence étudiante (en fait une défense contre un carcan) est faite essentiellement de graffs et de verre cassé, la violence policière (en fait une offensive ayant pour but d'accepter le carcan) est faite de gaz, de coups portés à même la chair, d'armes de poings, de chiens. La différence de degré est manifeste, mais inversement proportionnelle à son traitement médiatique. Est-ce surprenant ?

POST SCRIPTUM 1

A PROPOS DE L'ORDRE ÉTABLI...

Extrait de la brochure *Le Sarkozy sans peine. Volume 1.*
Richard Monvoisin, <http://infokiosques.net>

Credo Sarkozien : « Le maintien de l'ordre public est la condition d'exercice des libertés » : « J'ajoute que le maintien de l'ordre public, qui est la responsabilité première du ministre de l'Intérieur, n'est pas une fin en soi, mais la condition d'exercice des libertés ». N. Sarkozy, *La République, les religions, l'espérance*, p. 14.

Analysons sur un plan logique cette assertion. Il y a 4 parties et une équivalence.

- Les 4 parties :
 - l'ordre public
 - le maintien (de l'ordre public) (A)
 - l'exercice des libertés
 - la condition (d'exercice des libertés) (B)
- L'équivalence :
 - (A) est (B)

L'ordre public

Pour faire au plus court sans écrire 25 pages, l'ordre public, c'est le somme des lois qui régissent la vie des individus appartenant à une société donnée et qui, par dommage collatéral, régissent même la vie des rares individus qui ne veulent pas spécialement appartenir à cette société⁴.

La somme de ces lois, appelée *corpus* pour faire savant, n'est décidée que par une fraction infime de la population, issue d'un système de représentation par élection, elle-même contrebalancée par une institution non élue par le peuple, le Sénat, et par quelques divines engageances dotée d'un abusif droit de regard sur la question, corroborant ainsi l'adage « *l'avenir est à ceux qui ont le veto* ». Jusqu'à

⁴ Essayez de vous installer sur le chemin des Ermites, au Saint-Eynard, près de Grenoble. Je pense que 3 mois à peine s'écouleront avant que l'on ne vienne vous réclamer une taxe d'habitation.

preuve du contraire, l'ordre public n'a de public que le nom. Le système politique dont nous dépendons ne permet pratiquement aucune intrusion de l'individu *lambda* dans la définition de cet ordre public, - ni d'ailleurs de l'individu qui remettrait en cause le fondement lui-même de cette notion. Par contre, cet ordre s'impose à tous, sans aucune discussion.

Pour les candides qui pensaient que le députat est tout de même l'expression votante de l'individu *lambda*, qu'ils se demandent quels processus, assortis de quelles compromissions, quelles mécanismes de castes ils devraient emprunter pour parvenir eux-mêmes au statut de députables. Accès aux médias, cooptation, clientélisme, consociativisme des élites... Devant de tels obstacles, ils parviendront rapidement au constat lapidaire du pilier de la pensée philosophico-politique française, le groupe Soldat Louis : « *Député c'est déjà cher, alors président, j'te dis pas, faut des biffetons par containers ou un pote secrétaire d'État ; t'imagines, moi pour m'présenter, le nombre d'autoradios volés, de bouteilles à déconsigner, de pétards à dealer* »⁵.

Ainsi, le droit d'inférence dans l'ordre public devient *de facto* un droit d'élite.

Si l'ordre était vraiment public, son maintien incomberait directement ou quasi-directement au public (c'est-à-dire nous) soit par une internalisation des valeurs vécues collectivement comme nécessaires à l'ordre souhaité par le public, soit par un système de représentation momentanée, localisé et révocable de cet ordre. Or c'est loin d'être le cas : s'approprier la valeur d'une justice lorsque les inégalités que celle-ci proroge sont criantes est un exercice qui ne fonctionne que dans les casernes. Sur le système de représentation, il faut souligner la non-élection du ministre de l'intérieur - et de tous les autres -, son irrévocabilité - hormis, à la rigueur, lors de ce simulacre de démocratie qu'est le vote quinquennal, qui garantit autant le renouveau chantant que les vœux de Nouvel An ne garantissent une année meilleure que la précédente. En clair, en quoi la gestion de l'ordre public par le ministre est représentative ? De qui ? Ces questions ne semblent pas devoir être soulignées. De surcroît, si l'ordre était public, l'idée même de caisse noire, de police parallèle, de Renseignements Généraux, de tractation à huis clos lors des sommets dirigeants tels que le G8 serait caduques. L'accès à la connaissances des avoirs de l'État, par exemple, serait libre (alors qu'il est actuellement quasi-inaccessible, même pour un député). Bref, la notion d'ordre public est une notion réservée à une frange très réduite et plénipotentiaire. Ca porte un nom. Aristocratie.

Simili-conclusion : l'ordre public n'est pas public. Il n'est que l'imposition de l'ordre souhaité par la caste dirigeante.

⁵ Le refrain est le suivant : « *Escrocs, pourris, bons à rien, vous qui rêvez d'être des gens biens, dev'nez la Roll's du citoyen, dev'nez politiciens* ». Soldat Louis, *Juste une gigue en do*, Pavillon noir, 1990.

Le maintien (de l'ordre public)

Il est évident, dans ces conditions, que le maintien de l'ordre public relève plus de la conservation des privilèges des classes dominantes que d'un réel ordre public négocié et, dans l'idéal, renégociable constamment. Les nombreux travaux de l'équipe de Bourdieu assoient très bien ce type de processus social⁶.

Hasardons deux remarques :

- ▀ Le maintien de lois qui n'incluent pas l'individu *lambda*, mais qui servent la couche décisionnaire (donc supérieure) est un maintien légal, mais illégitime.
- ▀ Si d'aventure la majorité des individus *lambda* souhaitait un changement d'ordre public, ils n'auraient d'autre solution que de s'opposer à ce maintien, solution non prévue dans la vision politique classique dont Nicolas Sarkozy est le chantre, et solution nécessairement violente. L'allégorie est possible avec des menottes : vous mettre des menottes est nécessairement violent. Soit vous les contestez, et il vous faudra les briser, soit on vous a donné les clés avec, ce qui annihile toute utilité à ces menottes. Soit vous les supportez très bien, puisqu'on vous a convaincu de la nécessité de les porter *pour votre bien*. Un maintien de l'ordre public (coercitif et armé - les policiers et les gendarmes étant, comme leur nom l'indique des gens d'armes) contient, sous des dehors apaisant et lénitifs, les germes de la violence légitime pour qui voudra s'extraire de cette domination.

Simili-conclusion : le maintien (armé) de l'ordre public (pas public) est illégitime

L'exercice des libertés (et sa condition)

Un exposé de l'idée d'exercice des libertés ne peut faire l'économie d'une discussion sur l'idée de liberté, ce que je ne ferai pas ici, tant par manque de place que par manque de talent devant la littérature disponible.

Je me contenterai de deux petites instillations :

Il y a deux façons de voir l'exercice des libertés, notamment des autres (qui sont plus nombreux que moi) : soit vis-à-vis de moi, soit par devers moi. *Vis-à-vis de moi* signifie que la « liberté des uns commence là où s'arrête celle des autres », et que, comme les autres sont souvent hargneux, barbares et costauds, il faut bien une force d'interposition : la police, bras armé de l'instance gouvernante. Mais le bémol vient du constat qu'imposer ma liberté à quelqu'un par le truchement d'une incontournable police me semble une restriction drastique de ma propre liberté.

⁶ Pour une jolie et claire entrée en matière, se procurer « *Initiation à une sociologie critique, lire Bourdieu* » d'Alain Accardo (éditions Agone).

Alors je propose l'exercice des libertés *par devers* moi. Si je raisonne de façon globale sur mon groupe social, je suis obligé d'élargir mon empathie même mon voisin hargneux, barbare et costaud. Lui-même, malgré sa hargne et sa barbarie, sera obligé de faire pareil. La résolution des problèmes s'effectuera alors de façon optimale par consensus, puisque les nécessités de l'autres seront devenues miennes. C'est le même résultat que la charité chrétienne, sans la charité chrétienne. À partir de là, il sera délicat de voir autre chose qu'une forme d'intrusion violente dans toute action de régulation et de restriction de la liberté d'autrui de type policière. L'adage deviendrait alors « la liberté des uns commence là où commence celles des autres ». Bien plus responsabilisant, et ne nécessitant aucune conditionnalité - et certainement pas celle d'un quelconque maintien de l'ordre public. Pour rassurer cell-eux qui estiment que ce modèle sociétal est irréalisable, c'est effectivement le cas à grande échelle, et pour le moment. Mais irréalisable ne signifie pas irréaliste, et il existe déjà en France quelques îlots de tentatives de gestion de la liberté de l'autre par devers soi⁷.

L'échelle de ces groupes sociaux ne dépasse pas la trentaine de personnes, mais entre nous, peu sont ceux qui entretiennent des rapports soutenus avec des hordes plus grandes.

Simili-conclusion : l'exercice des libertés garanti par la force est un non-sens

L'équivalence : [le maintien de l'ordre public] = [la condition d'exercice des libertés]

Il y a une contradiction logique dans la pensée de NS : l'exercice de la liberté de *changer d'ordre public* n'est pas garanti par la vision sarkozienne. Cela montre bien que la notion d' « ordre public » exogène, c'est-à-dire imposée de l'extérieur sur le public, mais serinée sans cesse jusqu'à incorporation bêlante, est consubstantielle au maintien du pouvoir en place et au conservatisme politique.

Bilan : le maintien (illégitime et armé) de l'ordre public (non public) n'est certainement pas une condition d'exercice des libertés, ne serait-ce que parce qu'il n'inclut nullement la possibilité de changer d'ordre public (ou de conditions de maintien de cet ordre).

⁷ Pour ne donner qu'un exemple local, la Charade, la Loupiotte, la Mordue, Golgoth-AXXX, la traverse des 400 couverts, squats politiques de Grenoble et de ses alentours, développent ou ont développé des modes de gestion de ce type. Il est surprenant que ces lieux aient été expulsés *manu militari*, ou soient en instance d'éviction à l'heure d'écriture de ces lignes, alors que l'alternative qui tente d'y être développée dépasse d'assez loin en finesse et en projection politique les œuvres sociales étatiques ou communales. Pour plus d'information, <http://www.inventati.org/nebuleuse/>

POST SCRIPTUM 2

Splendeur et misère de l'argumentation...

Extrait réadapté de la brochure « *Les argumentocs* »,
Les Renseignements Généreux

Et ne voit-on pas, trop aisément, que ces slogans expriment une société bourgeoise triomphante, le bourgeois sûr de la pérennité de sa fortune autant que de sa morale, l'écrasement de la réalité par la sagesse anonyme de la bonne conscience, la construction d'un monde dont les valeurs ne sont pas mises en question ? [...] Le lieu commun est vraiment commun parce qu'il ne supporte aucune discussion de base. Il sert à tous comme pierre de touche, comme instrument de reconnaissance.

Jacques Ellul, *Exégèse des nouveaux lieux communs*, la Table Ronde, 2004

Formidable ! Nous voilà munis de quelques arguments pour répondre aux principaux lieux communs de l'ordre établi !

Illusion... Dans la plupart des cas, les lieux communs n'attendent pas de contre-argumentation, pas de réponse. Ces petites phrases sont avant tout des mécanismes de défense. Des cailloux lancés à la figure de la critique. Une manière de dire « *Taisez-vous, vous avez forcément tort, nous ne voulons même pas nous pencher sur vos arguments.* » Généralement pauvres sur le plan argumentaire, les lieux communs ont l'avantage du nombre. Lancés à la cantonade dans une assemblée, ils possèdent un fort pouvoir de ralliement, car la majorité de la population les considère comme des évidences. Ils font partie du "sens commun", ce qui va de soi sans être mis en question.

D'un point de vue sociologique, les lieux communs sont des justifications qu'une société choisit pour rendre ses actions acceptables. Une manière de taire la critique et de se rassurer. Car pour un individu, remettre en question "son" lieu commun, c'est risquer de remettre en question ses valeurs, son éducation, sa manière de percevoir le monde, donc ses choix de vie, son travail, ce pour quoi il a vécu jusqu'ici, le sens de son existence sur cette planète. Or la psychologie sociale et sa théorie de la "dissonance cognitive" décrivent combien peu d'individus sont prêts à assumer les conséquences d'un bouleversement de leur vision du monde. A nous d'agir pour inverser la tendance !

POST SCRIPTUM 3

Le sondage de l'UPMF par internet ...

Voici un article posté sur Indymedia Grenoble mardi 20 novembre (apparemment par l'administration de l'UPMF) :

« Résultats de la consultation en ligne des étudiants : 20 novembre 2007. 3856 étudiants se sont exprimés sur la question suivante : Etes-vous favorables à la reprise des enseignements ? Oui : 2649 (69%) Non : 890 (23%) Ne se prononce pas : 317 (8%). L'université prend acte de ces résultats qui sont clairement favorables à la reprise des enseignements. L'UPMF met tout en œuvre pour organiser une reprise normale de ses activités dans les plus brefs délais dès lors que les conditions de sécurité des personnes et des biens seront garanties. »

Et voici le commentaire qui l'accompagnait :

« Une consultation publique (vote ou sondage) n'a de sens que si la totalité des personnes consultées ont accès à la même information, ont eu la même possibilité de réfléchir profondément aux questions posées, et ont eu l'occasion d'échanger leurs idées avec la partie adverse, afin de soupeser réellement chaque argument. Ce n'est évidemment pas le cas dans ce sondage, comme dans la quasi-totalité des sondages d'ailleurs.

Les sondages comme ils sont pratiqués actuellement, sans réelle information, sans réel débat sur les questions posées, aboutissent forcément à renforcer les pré-supposés et les idées dominantes, forgées par les médias dominants. Dans de telles conditions, les sondages sont presque toujours au service du pouvoir. Tout cela est expliqué en détail et de manière approfondie dans "L'ivresse des sondages", Alain Garrigou, La découverte, 2006.

Le sondage de l'UPMF n'a aucune légitimité. Si l'UPMF organisait une campagne d'information approfondie et plurielle sur les lois Péresse, ainsi que des débats approfondis, le résultat du sondage qui suivrait serait bien différent. »

Pour aller plus loin

Sur la manipulation

- *Petit cours d'autodéfense intellectuelle*, Normand Baillargeon, Lux, 2006
- *La Soumission à l'autorité*, Stanley Milgram, Calman-Lévy, 1994

Sur la dissonance cognitive

- *Introduction à une sociologie critique*, Alain Accardo, Agone, 2006
- *Traité de la servitude libérale*, Jean-Léon Beauvois, Dunod, 1994
- *L'échec d'une prophétie*, Festinger, Schachter et Riecken, PUF, 1993

Sur les lieux communs

- *Exégèse des nouveaux lieux communs*, Jacques Ellul, Table Ronde, 2004
- *De l'idéologie aujourd'hui*, François Brune, Parangon, 2005
- *Les médias pensent comme moi*, François Brune, Parangon, 2004

« "Violence" peut signifier beaucoup de chose. Nous sentions que ne rien faire pendant une telle période de violence répressive était en soi une forme de violence. Il me semble que c'est la chose la plus difficile à comprendre pour les gens. Si tu restes assis-e chez toi et que tu vis ta vie tranquille tout en allant ton gentil travail ou tes gentilles études, et que tu permets au pays dans lequel tu vis d'expulser des personnes sans-papiers, de produire des inégalités énormes, de soutenir et d'armer des dictatures, de détruire l'environnement, et que tu restes assis-e sans rien faire, c'est une forme de violence. »

**Comment répondre
aux anti-bloqueurs
qui nous accusent d'être
anti-démocratiques,
violents,
non légitimes ?**



**Retrouvez cette brochure
et bien d'autres sur
www.les-renseignements-generaux.org**